

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Il est légitime de s'interroger en voyant le Ministère de la Transition écologique, proposer un « Objectif paysages », avec une page de son site internet intitulée : « **Transition énergétique : vers des paysages désirables** »¹.

Faudrait-il comprendre que les paysages seraient devenus si indésirables avec la transition énergétique punitive, engagée depuis plusieurs décennies, au point d'avoir massacré la richesse séculaire de la France recherchée, notamment, par de nombreux touristes amoureux des arts et d'Histoire, que maintenant l'Etat devrait s'intéresser aux paysages.

Et pourtant ne s'est-il pas développer pléthore d'alertes dans les sphères médiatique, intellectuelle et scientifique ?

Pour n'en citer que quelques-unes :

1. En **février 2020**, avec de nombreux philosophes et artistes, la philosophe Bérénice LEVET avait lancé un **appel au Président de la République** « **FRANCE, qu'a-t-on fait de ta beauté ?** »²

2. Par de nombreuses tribunes, nombre d'intellectuels et amoureux du patrimoine bâti et naturel ont attiré à nouveau l'attention des pouvoirs publics afin de dénoncer cette agression des paysages tel **Stéphane BERN**, chargé de la mission patrimoine en péril, qui affirmait dans FigaroVox du **30 mai 2021**³, la défiguration par les éoliennes de « *ces sites remarquables de beauté et ces joyaux architecturaux dont nous sommes collectivement dépositaires* ».

3. Récemment, en **février 2022**, les **Académies des sciences, des beaux-arts et des sciences morales et politiques** ont publié leur point de vue sur « *Quelle place pour les éoliennes dans le mix énergétique français ?*⁴ », et notamment pour ce qui concerne l'étude paysagère :

En page 9, elles affirment que « *Pour obtenir le permis de construire, les entreprises responsables de l'implantation des éoliennes terrestres et littorales sur une commune sont pourtant tenues de présenter une **étude paysagère**. Cette dernière n'est qu'un **simulacre d'intégration plastique**. Par conséquent, il n'est pas étonnant que **se développe**, chez les populations concernées, le **sentiment de vivre dans un territoire sacrifié par une politique autoritaire dont le ressort leur apparaît avant tout idéologique.*** »

¹ <https://objectif-paysages.developpement-durable.gouv.fr/transition-energetique-vers-des-paysages-desirables-803>

² <https://www.causeur.fr/eoliennes-ecologie-lettre-ouverte-emmanuel-macron-petition-172257>

³ [https://www.lefigaro.fr/vox/societe/stephane-bern-madame-pompili-les-eoliennes-sont-une-negation-de-l-ecologie-20210530?utm_source=CRM&utm_medium=email&utm_campaign=\[20210531_NL_ACTUALITES\]&een=0d97b49c6c1b113b7762e2ba73a55eb6&seen=2&m_i=RD%2BRWCWRBo%2BbxsZdRRb2SX%2BdRzvyEWL35gallmbYctblaYcytkMdZg4cSbccSINJAFSU%2BDUxvwi2rTsCtIJOlgmAc_F1E8aRe](https://www.lefigaro.fr/vox/societe/stephane-bern-madame-pompili-les-eoliennes-sont-une-negation-de-l-ecologie-20210530?utm_source=CRM&utm_medium=email&utm_campaign=[20210531_NL_ACTUALITES]&een=0d97b49c6c1b113b7762e2ba73a55eb6&seen=2&m_i=RD%2BRWCWRBo%2BbxsZdRRb2SX%2BdRzvyEWL35gallmbYctblaYcytkMdZg4cSbccSINJAFSU%2BDUxvwi2rTsCtIJOlgmAc_F1E8aRe)

⁴ https://api.canalacademies.com/sites/default/files/documents/2022-03/22_02_24_eoliennes.pdf

4. L'académicien Jean-Marie ROUART alerte dans une Tribune du FigaroVox du 6 novembre 2022⁵ sur « **la mort du paysage français** » avec les éoliennes, les panneaux solaires, les entrées de villes...

« Un projet de loi entend supprimer les rares verrous législatifs qui ralentissent encore la multiplication des éoliennes et des panneaux photovoltaïques. C'est l'exceptionnelle beauté des paysages de la France que l'on assassine avec une extravagante légèreté, s'insurge l'écrivain de l'Académie française, qui lance un cri d'alerte. »

5. Les paysages du projet

Les photomontages sont présentés avec pour commentaire, par exemple, page 91 :

« Cependant, ne regardant que celui avec le modèle Vestas V100, les éoliennes ne sont pas discordantes dans le paysage, il n'y a pas de grand rapport d'échelle hors proportions. Les éoliennes ne sont pas disproportionnées dans le paysage global. »

Les vues sont présentées avec des **panoramas de 70°** pages 88 et 89 du Dossier de régularisation **ou 120°** (pages 90 à 97), ce qui à l'**avantage** pour le pétitionnaire **d'écraser les éléments du paysage**.

La réalisation des photomontages ne suit pas les préconisations relatives aux photographies page 51 du « *Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres* » du Ministère de la transition écologique d'octobre 2020. (Document joint).

Par conséquent, la conclusion de la page 101 est une affirmation totalement gratuite, sans démonstration :

« Les 5 photomontages réalisés et comparés depuis différents angles et depuis les monuments historiques les plus proches ont montrés qu'il n'y avait pas de réelles différences entre les photomontages et que les très légères différences n'engendraient pas de discordances, de gros rapports d'échelles ou de déséquilibres dans le paysage. »

Il est impossible de nier que la transition énergétique crée des paysages indésirables pour le cadre de vie des riverains de ces sites industriels ; ce qui explique l'« *Objectif paysages* » du Ministère de la Transition écologique mais il n'est pas expliqué comment intégrer de tels engins dans ledit paysage.

A toute fin, il est utile de rappeler la Convention européenne du paysage de Florence du 20 octobre 2000⁶ qui affirme dans son Préambule, amendée en 2016⁷, que « **le paysage constitue un élément essentiel du bien-être individuel et social** » et est une « **composante essentielle du cadre de vie des êtres humains** ».

Un avis défavorable s'impose, le promoteur ne parviendra pas à créer un paysage désirable.

Avec mes salutations distinguées,

Edith de PONTFARCY

⁵ <https://www.lefigaro.fr/vox/societe/jean-marie-rouart-la-mort-du-paysage-francais-20221106>

⁶ <https://rm.coe.int/16807b6bc8>

⁷ <https://rm.coe.int/168072d122>